

### Fiche signalétique du 7/12/2023, révision 3

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: TABS ALL IN ONE

UFI: UQQ5-10F7-V00C-CHHA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Usage recommandé:

Détergent pour lave-vaisselle.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur

EUH208 Contient du (de la) SUBTILISIN. Peut produire une réaction allergique.

Contenu du produit :

agents de blanchiment oxygénés 15 - 30 % polycarboxylates, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Enzymes

0712601CLP/3 Page n. 1 de14



Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >=

#### Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 15% - < 22% carbonate de sodium

REACH No.: 01-2119485498-19, Numéro Index: 011-005-00-2, CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 13% - < 17% CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSE AVEC DU PEROXYDE D'HYDROGENE (2: 3)

REACH No.: 01-2119457268-30, CAS: 15630-89-4, EC: 239-707-6



2.14/3 Ox. Sol. 3 H272



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques:

C >= 25%: Eye Dam. 1 H318

7,5% <= C < 25%: Eye Irrit. 2 H319

>= 2% - < 4% ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE

REACH No.: 01-2119457026-42, CAS: 5949-29-1, EC: 201-069-1

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

3.8/3 STOT SE 3 H335

>= 1% - < 3% ALCOOL À LONGUE CHAÎNE,

ALCOXYLATE

REACH No.: 02-2119630747-33, CAS: 166736-08-9

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 0.1% - < 0.15% SUBTILISIN



REACH No.: 01-2119480434-38, CAS: 9014-01-1, EC: 232-752-2

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.8/3 STOT SE 3 H335

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

3.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.

4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

#### **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité). Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à poudre pour l'extinction.

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à mousse pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais à l'aide d'un jet d'eau.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Porter des vêtements de protection pour sapeurs pompiers conformes à la norme européenne EN469.

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Gants

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière



## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

SUBTILISIN - CAS: 9014-01-1

ACGIH - STEL: Plafond 0.00006 mg/m3 - Remarques: Asthma, skin, URT and LRT irr Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

Travailleur industriel: 10 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 10 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSE AVEC DU PEROXYDE D'HYDROGENE (2: 3) - CAS: 15630-89-4

Travailleur industriel: 5 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 12.8 mg/cm2 mg/cm2 - Exposition: Cutanée humaine -

Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 12.8 mg/cm2 - Consommateur: 6.4 mg/cm2 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 6.4 mg/cm2 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

SUBTILISIN - CAS: 9014-01-1

Travailleur professionnel: 0.2 % - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.00006 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSE AVEC DU PEROXYDE D'HYDROGENE (2: 3) - CAS: 15630-89-4

Cible: Eau marine - valeur: 0.035 mg/l Cible: Eau douce - valeur: 0.035 mg/l

Cible: Air - valeur: 0.035 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 16.24 mg/l

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Cible: Eau marine - valeur: 0.044 mg/l Cible: Eau douce - valeur: 0.44 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 34.6 mg/kg Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 33.1 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1001 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166) Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)



#### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

#### Risques thermiques:

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi la section 6.2.

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales. Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Solide	Visuel	
Couleur:	blanc	Visuel	
Odeur:	Technique	Olfactif	Absence de fragrances
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	
Point de fusion/point de congélation:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammabilité:	pas inflammable		Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH:	10,8 +/-0,5	Contrôle instrumental	
Viscosité cinématique:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Hydrosolubilité:	Complète		Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Solubilité dans l'huile :	Pas important		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit



Densité et/ou densité relative:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit	
Densité de vapeur relative:	Pas important		Paramètre non pertinent pour le type de produit	
Caractéristiques des particules:				
Taille des nontieules	Des inspertent		Davanaktus usus usutinant usuu la	

Taille des particules (moyenne et étendue)

Pas important -- Paramètre non pertinent pour le type de produit

### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

#### 10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi la section 7.2.

#### 10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

TABS ALL IN ONE

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2800 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin > 179 mg/kg - Remarques: bw/d CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSE AVEC DU PEROXYDE D'HYDROGENE (2: 3) - CAS: 15630-89-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 893 mg/kg Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 5400 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg - Source: OECD 402; bw

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau IRR

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif



e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

ALCOOL À LONGUE CHAÎNE, ALCOXYLATE - CAS: 166736-08-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test

SUBTILISIN - CAS: 9014-01-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale = 1800 mg/kg - Source: OECD TG 401

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

## **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

TABS ALL IN ONE

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 200 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Ceriodaphnia dubia

CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSE AVEC DU PEROXYDE D'HYDROGENE (2: 3) - CAS: 15630-89-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 70.7 mg/l - Durée h: 48 Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.9 mg/l - Durée h: 48

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 2 mg/kg bw/d

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 440 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Leuciscus idus melanotus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1535 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 990 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 425 mg/l - Durée h: 192

ALCOOL À LONGUE CHAÎNE, ALCOXYLATE - CAS: 166736-08-9 a) Toxicité aquatique aiguë:



Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia

magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: Desmodesmus subspicatus

SUBTILISIN - CAS: 9014-01-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.586 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD

202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 8.2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD

203

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.830 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD

201

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 97

ALCOOL À LONGUE CHAÎNE, ALCOXYLATE - CAS: 166736-08-9

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: >60

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition -1.67

### 12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2. Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.



### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP) Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP) Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CÉ (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :



Aucune

### **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Ox. Sol. 3	2.14/3	Matière solide comburante, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	3.4.1/1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des

marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la

Société Chimique Américaine).





CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC0/10/20/50/100: Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la

population testée

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises

dangereuses par l'"Association internationale du transport

aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC0/10/20/50/100: Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la

population testée.

LD0/10/20/50/100: Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population

testée.

NOEC: Concentration sans effet observé

NOAEL(R)/NOAEC: Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.



ANNEXE I

## PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR LE LINGE - POUR LA VAISSELLE

Titre du scénario d'exposition				
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel ou en machine.				
Description de l'utilisation				
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles			
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y			
	compris produits à base de solvants)			
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition				
Utiliser la dose recommandée selon la dureté de l'eau et le niveau de saleté selon les indications				
reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique				
Durée et fréquence d'utilisation				
Phases d'utilisation	1 ou plusieurs fois par jour. Durée selon le			
	programme de lavage.			
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, s	se trouvent à la section 8 de la FDS.			
Forme physique de la préparation et concentrat				
Liquide ou en poudre. A diluer.				
	uette du produit se trouve la classification du mélange.			
La classification se base sur la classification des in				
chimiques et physiques reportées à la section 9 de	la FDS.			
Conditions d'utilisation				
Température ambiante/Température de lavage con	seillée, voir l'étiquette ou la fiche technique.			
Protection				
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect			
amples informations sur les EPI	des EPI sont sous-entendus.			
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau			
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits			
Se laver les mains après utilisation.				
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec d	le l'eau et sécher			
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel				
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect				
des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.				
Mesures environnementales				
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel				
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.				
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.				

Notes:

FDS : Fiche de données de sécurité EPI: équipement de protection individuelle